

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT ORGANISATION

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 20 novembre 2017 portant nomination de membres des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Alsace**

NOR : SSAS1730849A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Alsace;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2014 portant nomination des membres des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Alsace,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil départemental du Bas-Rhin auprès du conseil d'administration de l'URSSAF d'Alsace, sur désignation du MEDEF:

M. SPECHT (Léonard), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de Mme FLORANGE (Claudine).

M. MULLER (Christian), en qualité de conseiller suppléant.

M. BOURRAT (Alexandre), en qualité de conseiller suppléant.

Est nommé membre du conseil départemental du Haut-Rhin auprès du conseil d'administration de l'URSSAF d'Alsace, sur désignation de la CGT-FO: M. BECK (Olivier), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. GROSKOPF (Manuel).

#### Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 20 novembre 2017.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour la directrice de la sécurité sociale :  
*La sous-directrice du pilotage  
du service public de la sécurité sociale,*  
E. LEMATTE